



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Kühlmittel joke-Spezial

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

##### Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

#### Usages déconseillés

##### Remarque

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

##### Conditions d'utilisation recommandées

Liquide de refroidissement pour machines à souder

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant / fournisseur

joke Technology GmbH  
Asselborner Weg 14-16, D-51429 Bergisch Gladbach  
Téléphone +49 (0) 2204 - 839 - 0, Fax +49 (0) 2204 - 839 - 60  
E-Mail info@joke.de  
Internet www.joke.de

#### Service des renseignements

Markus Abstoss  
Téléphone +49 (0) 2204 - 839 - 577  
Fax +49 (0) 2204 - 839 - 60  
E-mail (personne compétente):  
m.abstoss@joke.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg  
Téléphone +49 (0) 7 61 - 1 92 40  
INERIS DRC/VIVA/EVEC, France; Telephone: +33 8  
2020 1816

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Flam. Liq. 3	H226	
Eye Irrit. 2	H319	

#### Consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**Consignes en cas de risques pour la santé**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS07

**Mot signal**

Attention

**Consignes en cas de risques physiques**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**Consignes en cas de risques pour la santé**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Consignes de sécurité**

**Généralités**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention**

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Réaction**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Evacuation**

P501 Éliminer le contenu et les contenants conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**2.3. Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

---

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
71-23-8	200-746-9	propane-1-ol	< 15	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Dam. 1, H318 / STOT SE 3, H336
107-21-1	203-473-3	éthylène-glycol	< 25	Acute Tox. 4, H302

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

perte de connaissance

vomissements

vertiges

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux:

Oxyde de carbone (CO)

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

#### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

#### **Équipes d'intervention**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas de pollution des eaux ou des égouts, informer les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### **Remarques complémentaires**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Précautions lors de la manipulation**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

#### **Mesures générales de protection**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter d'inspirer les aérosols.

#### **Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### **Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.



## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Ne pas laisser ouverts les fûts/récipients.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

### Stabilité au stockage

Aucune information disponible.

**Classe de stockage (RFA)** Pas de classe de stockage

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2004/37/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
107-21-1	éthylène-glycol	8 heures	52	20	Peau
		Court terme	104	40	

### Remarques complémentaires

Les réglementations légales nationales et locales doivent être observées.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

appareil de protection respiratoire autonome

#### Protection des mains

gants étanches

#### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

#### Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Prendre les mesures de protection appropriées pour limiter ou empêcher les émissions.

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

système de ventilation



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>aspect</b> liquide	<b>Couleur</b> incolore	<b>Odeur</b> odeur d'alcool
--------------------------	----------------------------	--------------------------------

**Seuil olfactif**  
non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	9 - 10	20 °C			
<b>point d'ébullition</b>	ca. 95 - 97 °C				
<b>Point de fusion</b>	-15 °C				
<b>Point d'éclair</b>	ca. 42 °C			DIN 51755	
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	ca. 400 °C				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non applicable				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non applicable				
<b>Pression de vapeur</b>	20 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	0,9847 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité en vrac</b>	non déterminé				
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Test de séparation des solvants</b>	non déterminé				
<b>Teneur en eau</b>	Aucune donnée disponible				

#### **Propriétés comburantes**

aucune

#### **Propriétés explosives**

Le produit n'est pas explosif.

#### **9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

aucune

### **10.2. Stabilité chimique**

stable

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Danger d'explosion.

Réagit au contact des acides.

### **10.4. Conditions à éviter**

Températures élevées, sources d'inflammation, matériaux incompatibles

### **10.5. Matières incompatibles**

#### **Substances à éviter**

Métaux alcalins

Métal alcalino terreux

Acide

Agent oxydant

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

vapeurs/gaz inflammables

oxyfluorure de carbone

oxychlorobromure de carbone



## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	8879 mg/kg	rat		Gemisch (errechnet)
<b>Irritation de la peau</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Aucune information disponible.			

#### Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Mutagène</b>				Aucune information disponible.
<b>Tératogène</b>				Aucune information disponible.
<b>Cancérigène</b>				Aucune information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucune information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucune information disponible.

#### Danger par aspiration

Aucune information disponible.

#### Contrôles toxicologiques (informations diverses)

Aucune information disponible.

#### Constatations empiriques

Les vapeurs / aérosols peuvent avoir un effet anesthésique sur le système nerveux central lorsqu'ils sont inhalés à une concentration élevée.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation





	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>	83 - 92 % (28 d) CAS-Nr. 71-23-8		OCDE 301 F	Facilement dégradable.
<b>Elimination biologique</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Dégradabilité selon WRMG</b>	Aucune donnée disponible			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

aucune

### 12.4. Mobilité dans le sol

Une absorption au sol n'est pas attendue.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

Les risques environnementaux dus à une manipulation ou à une élimination incorrecte ne sont pas exclus.

### Comportement dans les stations d'épuration

Aucune information disponible.

### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
15 01 02	emballages en matières plastiques

### Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

### Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

### Produit de nettoyage recommandé

eau

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	-	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-



	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> aucune			
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b> non applicable			
<b>Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID</b> Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.			
<b>Transport maritime IMDG</b> Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.			
<b>Transport aérien ICAO/IATA-DGR</b> Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.			

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autorisations

Aucune information disponible.

#### Réglementation nationale

##### Remarques relatives à la limitation d'activité

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

##### Prescriptions, limitations et interdictions diverses

Veuillez noter: TRGS 401 "Danger dû au contact avec la peau"

**Classe de danger pour l'eau**      1      Matière de liste (RFA)  
légèrement dangereux pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

H225    Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302    Nocif en cas d'ingestion.  
H318    Provoque de graves lésions des yeux.  
H336    Peut provoquer somnolence ou vertiges.